

La place de la victime dans le procès pénal

La place de la victime au sein du procès pénal est complexe et ambiguë. L'évolution contemporaine du droit positif permet désormais à la victime de bénéficier de droits et de moyens d'action dans le procès pénal qui lui garantissent un véritable rôle. Par exemple, comme le ministère public, la victime peut déclencher l'action publique et demander la réparation du préjudice subi. La victime n'est plus la grande oubliée du procès pénal, elle est devenue une partie à part entière qui bénéficie d'un rôle légitime au regard du principe de l'égalité des armes et de l'aide essentielle qu'elle apporte dans la recherche de la vérité.

Toutefois, en dépit d'un renforcement manifeste du rôle de la victime dans le procès pénal, un déséquilibre des droits et des moyens d'action persiste entre les parties dans chaque étape de la procédure pénale. Une amélioration de la procédure pénale est donc, toujours nécessaire pour sauvegarder les droits de la victime et empêcher celle-ci d'être injustement mise à l'écart.

Ce travail de recherche vise à donner au lecteur, praticien ou étudiant, un état des lieux clair et enrichissant de la place actuelle de la victime dans le procès pénal.

Léa CASTELLON, Docteur en droit privé et sciences criminelles, Faculté de droit de l'Université Paris Est Créteil (Paris XII), Avocate au Barreau de Senlis.

Illustration de couverture : Xavier Castellon

ISBN : 978-2-343-14392-7

38 €



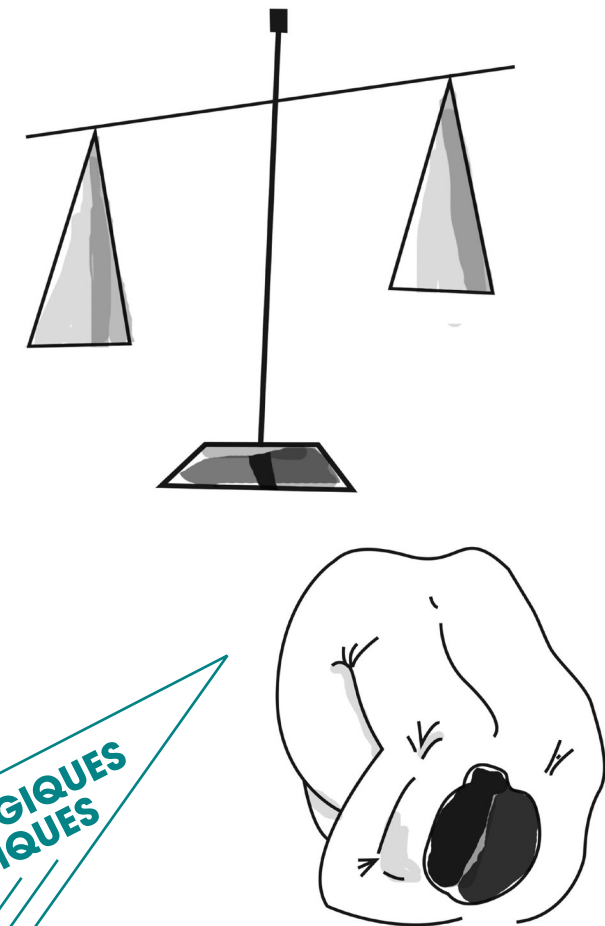
LOGIQUES
JURIDIQUES

La place de la victime
dans le procès pénal

Léa CASTELLON

Léa CASTELLON

La place de la victime dans le procès pénal



L'Harmattan